



ARRÊTÉ
COMMUNE DE CUTTOLI-CORTICCHIATO

Arrêté N° MA-ARR-2024-092

03 octobre 2024

OBJET : FERMETURE DE LA CHATAIGNERAIE 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001036-20241003-MAARR2024092-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

ARRETE

Article 1 : Le parcours du bétail dans les chataigneraies, situées sur les biens communaux, est interdit à compter du 10 octobre 2024 et jusqu'au 10 novembre 2024. La période pourra être prolongée en cas de fortes intempéries.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 3 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de PERI est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé au représentant de l'Etat et au commandant de la gendarmerie de PERI

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la Corse-du-Sud et publication
par voie d'affichage le

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

